

**SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
MODIFIANT L'ARRETE RELATIF A L'OUVERTURE ET A LA CLOTURE DE LA CHASSE POUR
LA CAMPAGNE 2019-2020**

Direction
Départementale
des Territoires
et de la Mer
Aude

(Cette synthèse est à la disposition du public pendant une durée de trois mois à compter de sa publication)

Service
Urbanisme
Environnement du
Développement du
Territoire

Contexte et objectifs du projet de décision :

Le décret n° 2020-59 du 29 janvier 2020 modifie l'article R. 424-8 du code de l'environnement qui définit, pour certaines espèces de gibier chassable, dont le sanglier, les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse. Le décret modifie la date de fermeture de la chasse du sanglier, espèce très abondante dans le département et responsable de dégâts agricoles significatifs au printemps, qui est désormais fixée, au plus tard, au 31 mars et non plus au dernier jour de février.

Unité :
FORET
BIODIVERSITE

Certaines communes du département accueillant des rapaces (aigles et vautours), pour lesquels le mois de mars est la période de nidification, sont exclues de la portée de cet arrêté.

Date et lieux de consultation :

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement, ce projet d'arrêté a été mis en consultation par voie électronique du 30 janvier au 21 février 2020 inclus soit pendant 21 jours.

Le public pouvait faire valoir ses observations directement par adresse postale à la DDTM de l'Aude ou à l'adresse électronique suivante <mailto:ddtm-suedt-ufber@aude.gouv.fr>

Réception des contributions :

Deux observations ont été reçues durant la phase de consultation.

horaires d'ouverture :
8 h. 30 – 12 heures
14 heures – 16 h.30 -
16 heures le vendredi

Synthèse des observations du public :

Les observations portent essentiellement sur la durée excessive de la période de chasse du sanglier ce qui perturbe les autres utilisateurs de la nature.

adresse:
105 boulevard Barbès
CS 40001
11838 CARCASSONNE Cedex

Prise en considération des observations du public :

téléphone :
0468103100

Compte-tenu des éléments ci-dessus, les observations du public ne sont pas de nature à justifier la modification du projet d'arrêté.

courriel :
ddtm11@aude.gouv.fr